

Serbie-et-Monténégro



- Faciliter le retour volontaire des PDI dans la province du Kosovo en Serbie-et-Monténégro.
- Aider le Gouvernement à instaurer son système d'asile ; dans l'intervalle, assurer la procédure de détermination du statut de réfugié (DSR).

Kosovo

L'UNHCR opère dans la province du Kosovo en vertu de deux grands instruments internationaux.

Les objectifs principaux, au titre de la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, sont les suivants :

- Contribuer à créer des conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, de concert avec d'autres acteurs internationaux.
- Suivre la situation des rapatriés et des PDI et en rendre compte.
- Appuyer par une assistance ciblée la réinsertion des rapatriés spontanés.
- Assumer une fonction de supervision et de conseil dans le processus de retour.
- Renforcer les dispositifs de préparation et d'intervention en cas d'urgence.

Objectifs principaux

Serbie-et-Monténégro (SCG)

- Aider le Gouvernement de Serbie-et-Monténégro (SCG – *Serbia i Crna Gora*) à mettre en place des solutions durables pour les réfugiés conformément au cadre délimité par la Déclaration de Sarajevo et l'Initiative « 3x3 ».
- Promouvoir et faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés en Croatie et en Bosnie-Herzégovine (BiH), ainsi que l'intégration sur place des réfugiés qui ne veulent ou ne peuvent pas rentrer.
- Offrir une protection et une aide humanitaire essentielle aux groupes de réfugiés ayant des besoins spécifiques et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI). Promouvoir les droits des PDI.

Les objectifs principaux, au titre de la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés, sont les suivants :

- Répondre aux besoins de protection des groupes relevant de la compétence de l'UNHCR, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants.
- Offrir une protection et proposer des solutions durables à quelque 800 réfugiés originaires de l'ex-République yougoslave de Macédoine (ex-RYM), de BiH et de Croatie, ainsi qu'à des réfugiés reconnus par l'UNHCR au titre de son mandat et provenant d'une région située en dehors de l'ex-Yougoslavie.
- Contribuer à l'élaboration d'un cadre juridique régissant l'asile (en accord avec la Convention de 1951 relative aux réfugiés et les instruments juridiques postérieurs relatifs aux réfugiés).

Chiffres prévisionnels: Serbie-et-Monténégro		
Population	Janv. 2006	Déc. 2006
PDI originaires du Kosovo	224 000	220 000
Croatie (réfugiés)	78 000	35 000
BiH (réfugiés)	36 000	15 000
Réfugiés et demandeurs d'asile relevant du mandat	210	210
Total	338 210	270 210

Chiffres prévisionnels: Kosovo		
Population	Janv. 2006	Déc. 2006
Minorités exposées à des risques	85 000	70 000
PDI	22 000	20 000
Rapatriés (ex-réfugiés)	8 000	8 000
Rapatriés (au cours de l'année)	5 000	5 000
Réfugiés (ex-RYM, BiH et Croatie)	836	600
Réfugiés et demandeurs d'asile relevant du mandat	24	20
Total	120 860	103 620

Total des besoins : 24 918 958 dollars E.-U.

Contexte

Faits nouveaux

Serbie-et-Monténégro

Lorsqu'à la fin du mois d'avril 2005, l'Union étatique de Serbie-et-Monténégro a reçu les conclusions positives d'une étude de faisabilité sur son adhésion potentielle à l'Union européenne, le début des négociations relatives à un Accord de stabilisation et d'association était prévu pour l'automne 2005. L'harmonisation des deux systèmes économiques distincts, la stabilité politique, l'économie de marché et une Union étatique en état de fonctionner resteront probablement des facteurs clés dans les négociations. Il est toutefois possible que l'expiration de l'accord de Belgrade (initiative de l'UE qui avait débouché sur la Charte de l'Union étatique

ratifiée en février 2003), marque la fin de l'Union étatique commune et le début de deux cheminements séparés vers l'Union européenne. Si l'Union étatique est rejetée dans sa formule actuelle ou profondément remaniée, l'UNHCR devra réajuster en conséquence sa présence et ses activités.

Dans la province du Kosovo, les violences qui se sont déchaînées contre les Serbes en mars 2004 et l'impact qu'elles ont eu sur Belgrade et d'autres villes (émeutes suivies d'un renforcement des restrictions imposées par les Nations Unies pour des raisons de sécurité) ont montré à quel point il est plus difficile de trouver une solution que de se contenter du statu quo. Le retour au Kosovo des minorités déplacées, déjà plus lent qu'escompté, a subi un sérieux revers. Les élections d'octobre 2004 au Kosovo ont fait apparaître des fractures profondes au sein de la classe politique à propos de la façon dont la Serbie considère la question du statut ; en conséquence, les Serbes ne sont pas représentés au parlement provincial. Toute décision sur le statut définitif de la province aura un effet direct sur la situation des populations déplacées à l'intérieur du territoire de Serbie-et-Monténégro, et sur la nature de l'action de l'UNHCR en leur faveur.

Dans un registre plus positif, il convient de signaler que les premiers résultats de la nouvelle opération de recensement menée en Serbie-et-Monténégro font apparaître une diminution très nette de la population réfugiée (qui passe de quelque 274 300 à 150 000 personnes), tandis que le nombre de PDI originaires du Kosovo reste stable, à environ 224 000. Cette baisse peut être mise sur le compte des rapatriements librement consentis et de l'intégration sur place. L'Initiative « 3x3 » (qui réunit l'UNHCR, l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et les Gouvernements des trois pays concernés, à savoir SCG, BiH et Croatie) a débouché sur la « Déclaration de Sarajevo » de janvier 2005, par laquelle les Gouvernements s'engagent à trouver des solutions durables pour les réfugiés et les déplacés résiduels d'ici la fin de l'année 2006. En outre, une Loi-cadre sur l'asile a été adoptée au niveau de l'Union étatique en mars 2005, mais elle n'a pas encore débouché sur des textes de loi dans les deux républiques qui constituent l'Union.

Kosovo

Le Secrétaire général de l'ONU a chargé un Ambassadeur de dresser un bilan très complet de l'application des normes au Kosovo (lesquelles sont au

nombre de huit et portent notamment sur l'État de droit, la liberté de circulation, les retours durables, les droits des minorités, les droits de propriété et le dialogue direct). Le rapport, qui a été remis au Secrétaire général en octobre 2005, conclut que bien que ces normes soient inégalement appliquées, les négociations sur le statut devraient commencer dès que possible par la navette diplomatique. Les deux grandes parties en présence ont des vues diamétralement opposées. Les Albanais du Kosovo (qui constituent la majorité de la population du Kosovo) souhaitent la création d'un État indépendant, tandis que les Serbes, soutenus par la République de Serbie, souhaitent la réintégration de la province, assortie d'une autonomie substantielle, dans l'Union étatique de Serbie-et-Monténégro. Cette situation, associée à la montée des frustrations du peuple face aux mauvaises perspectives économiques, pourrait conduire à une exacerbation des tensions politiques, à une polarisation plus marquée encore des positions et, le cas échéant, à des violences interethniques et à des troubles. Chacune de ces éventualités se traduirait par un ralentissement des retours volontaires des minorités au Kosovo et porterait atteinte à l'environnement opérationnel de l'UNHCR.

Toutefois, le transfert de pouvoirs et de compétences amorcé par la Mission intérimaire d'administration des Nations Unies au Kosovo (MINUK) vers les Institutions provisoires d'auto-administration (IPAA) se poursuit et les autorités locales se montrent de plus en plus compétentes et responsables ; ce processus devrait culminer à la fin de 2005 avec la création du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Justice. A l'heure actuelle, la plupart des normes prioritaires portent sur les questions relatives aux minorités et les IPAA devraient poursuivre leur tentative de constituer une société pluriethnique. Le ministère des Communautés et des Retours (MCR), créé en février 2005, est de plus en plus engagé dans le processus visant à favoriser les retours.

En 2005, le Représentant spécial du Secrétaire général a prié l'UNHCR de présider le Groupe de travail « Dialogue direct » entre Belgrade et Pristina (GTDD) sur les retours et l'UNHCR a nommé son délégué en Autriche à la présidence. À ce jour, deux réunions constructives du GTDD, consacrées aux problèmes de propriété foncière et immobilière et à l'élaboration d'un protocole sur les retours, ont eu lieu. Les réunions sont organisées alternativement à Belgrade et à Pristina, et une troisième est prévue pour octobre 2005.

Contraintes

Serbie-et-Monténégro

Au niveau politique, les incertitudes persistantes quant au cadre institutionnel, notamment quant à l'avenir de la structure constitutionnelle actuelle de l'Union étatique de Serbie-et-Monténégro et la question non résolue du statut définitif de la province du Kosovo, sont à l'origine des principales contraintes. Du point de vue économique, le rythme généralement lent des réformes économiques et du redressement, la persistance d'un chômage élevé (qui touche selon les estimations un tiers de la population active) font qu'il est difficile pour les réfugiés qui s'intègrent sur place de parvenir à une autosuffisance durable.

Le calendrier envisagé par l'Initiative « 3x3 » se révélera peut-être d'un optimisme exagéré. Les rapatriements librement consentis en Croatie dépendront d'un facteur clé, à savoir la question non résolue des anciens titulaires de baux, autrement dit des réfugiés qui occupaient autrefois en Croatie des logements appartenant à l'État. En ce qui concerne le retour des minorités au Kosovo, la persistance des incertitudes et des tensions dans la province suscite des doutes sérieux quant à la possibilité d'un mouvement de retour massif dans un avenir proche. Enfin, l'on assiste à une diminution généralisée des fonds disponibles, non seulement pour l'UNHCR mais aussi pour de nombreux autres acteurs humanitaires qui continuent de se désengager.

Kosovo

Plus d'un an après les violents événements de mars 2004, la situation reste tendue. L'un des grands obstacles au retour est l'absence d'un statut négocié pour le Kosovo. Du fait de cette incertitude, les membres de minorités ne sont pas en mesure de prendre une décision, en toute liberté et en pleine connaissance de cause, quant à leur avenir personnel. En outre, la sécurité reste un motif d'angoisse dans la mesure où éclatent constamment des incidents mineurs ciblés contre les minorités et qui, pour l'essentiel, ne sont pas réprimés. Ces incidents démentent la stabilité superficielle que semblait démontrer l'absence d'actes de violence grave pendant une période d'un an (de juillet 2004 à juillet 2005). La perception d'une menace sécuritaire à l'encontre des minorités est parfois exagérée, mais il n'existe que trop de preuves de l'existence d'une violence latente. En outre, malgré une certaine

amélioration de la liberté de circulation dans diverses régions, le harcèlement de moindre intensité se poursuit, ponctué lors d'agressions violentes. Ceci a un effet dramatique sur l'accès des minorités aux services publics fondamentaux, notamment l'éducation et la santé. Enfin, se pose la question de l'accès à la propriété immobilière, qui figurait en bonne place sur le programme du Kosovo. Les décisions sur le recouvrement doivent être suivies d'effet, et la question de l'accès à la propriété commerciale et agricole doit être résolue pour que les minorités demeurant au Kosovo et les rapatriés puissent jouir de la moindre sécurité économique.

Dans ce contexte d'instabilité géopolitique et d'insécurité régionale et malgré les progrès réalisés au Kosovo depuis 2004, les retours volontaires des groupes minoritaires n'ont cessé de diminuer depuis 2003. On présume que la situation restera tendue après la publication du bilan relatif au Plan de mise en œuvre des normes pour le Kosovo – mentionné ci-dessus – et jusqu'aux discussions sur le statut définitif. Tous ces événements n'encourageront guère les retours ; au contraire, l'UNHCR s'attend à ce que le modeste flux des retours soit compensé, sinon dépassé, par des départs dont la composition, la direction et l'ampleur dépendront du statut définitif tel qu'il sera adopté ou pressenti. Mais si la question du statut n'est pas résolue et que des incertitudes subsistent, les retours risquent d'être éclipsés par l'aggravation de la violence. Quelle que soit la direction dans laquelle le Kosovo s'engagera, l'UNHCR estime qu'il existe un risque que davantage de personnes ne se sentent poussées à quitter leurs foyers. Les incertitudes qui entourent l'avenir du statut du Kosovo font ainsi obstacle à la recherche de solutions durables, qu'il s'agisse des rapatriements librement consentis ou de l'intégration sur place à terme des personnes déplacées à l'intérieur du territoire.

Stratégie

Protection et solutions

Serbie-et-Monténégro

La stratégie de l'UNHCR en Serbie et au Monténégro s'articule autour de trois grands thèmes : 1) la recherche de solutions durables au sort des réfugiés croates et bosniaques restants (bénéficiaires de l'« après-Dayton »), déplacés lors de la crise du début

des années 1990 ; 2) l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire qui ont fui le Kosovo en 1999 ; 3) l'aide aux autorités des républiques et de l'Union étatique, en vue de faciliter l'édification d'un système d'asile.

Le rapatriement des individus réfugiés dans la région continuera d'exiger une coordination intensive entre les opérations de l'UNHCR mises en œuvre dans deux pays limitrophes, à savoir la BiH et la Croatie. Outre le rapatriement librement consenti, l'UNHCR continuera de faciliter l'intégration sur place des réfugiés conformément au Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux objectifs du PNUAD. L'UNHCR poursuivra également son travail de coordination avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) au titre de l'Accord-cadre de partenariat signé en 2004 et encouragera activement l'inclusion dans les crédits que la CEB destine à la Serbie de solutions de logement pour les réfugiés en voie d'intégration.

L'UNHCR continuera de fournir une aide élémentaire aux plus démunis parmi les quelque 224 000 PDI originaires du Kosovo. Du fait de la conjoncture actuelle en matière de sécurité, d'une liberté de circulation limitée et de conditions peu propices à une réintégration durable, l'UNHCR, tout en continuant de faciliter les retours individuels et de prôner le droit au retour, n'encourage pas encore le retour des PDI dans les zones du Kosovo où elles sont en minorité. L'UNHCR continuera également de présider et de faciliter le Groupe de travail « Dialogue direct » sur les retours.

En l'absence d'une législation et d'institutions d'asile nationales, l'UNHCR continuera probablement d'assurer la détermination du statut des réfugiés et d'offrir une aide humanitaire essentielle aux réfugiés reconnus au titre de son mandat. Les deux républiques devraient adopter en 2006 une législation nationale en matière d'asile (les deux séries de lois sont actuellement sous forme de projet). A des fins de formation et de renforcement des capacités des autorités nationales, des liens sont maintenus avec les bureaux de l'UNHCR dans un certain nombre de pays voisins ou d'autres pays européens, ainsi qu'avec la Commission européenne et ses programmes d'asile axés sur le renforcement des capacités.

Kosovo

Du fait de la persistance de certains obstacles, en rapport avec la sécurité et aux droits fondamentaux



Nombre de réfugiés âgés originaires de Bosnie-Herzégovine et de Croatie attendent encore de pouvoir rentrer. UNHCR / V. Winter

des minorités au Kosovo, l'Organisation n'est pas encore en mesure de promouvoir activement les retours ; elle continuera toutefois d'œuvrer à la mise en place de conditions propices au retour, d'offrir son assistance en cas de retour spontané et d'assumer sa fonction de supervision. Elle suivra de près l'évolution de la situation, assurera des services de formation et contribuera au renforcement des capacités. L'UNHCR continuera également à jouer son rôle de mobilisation en évaluant les besoins de protection des minorités. Dans le même temps, les plans d'urgence destinés à parer à d'éventuels déplacements de population seront consolidés.

L'UNHCR s'efforcera de remédier durablement au sort des réfugiés demeurés au Kosovo grâce au rapatriement librement consenti et à l'intégration sur place. L'option du rapatriement devrait toutefois

s'éteindre progressivement en 2005-2006, dans la mesure où les réfugiés restés au Kosovo sont pour la plupart des individus âgés et isolés. Nombreux sont ceux qui ont déjà fait part de leur souhait de s'intégrer sur place au Kosovo.

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes figurera parmi les objectifs prioritaires de l'UNHCR au Kosovo en 2006. Le bien-être et les intérêts des femmes continueront d'être suivis, évalués et intégrés à toutes les activités liées aux retours. La participation des femmes à toutes les visites de repérage sera obligatoire. En 2005 a été mis en œuvre un plan d'action qui comprenait un mécanisme de suivi, de signalement et d'orientation pour les cas de violences sexuelles et sexistes, ainsi que la diffusion systématique des principes directeurs de l'UNHCR sur le sujet. Le programme d'assistance juridique suivra

également de près les droits des femmes dans le processus de retour, tout en continuant de fournir une assistance juridique gratuite pour tous sur des questions comme le recouvrement et les documents personnels (notamment pour les femmes et les enfants).

Du fait des entraves à la liberté de circulation et des problèmes de sécurité incessants, de nombreux jeunes étudiants, appartenant à des minorités, ne bénéficient toujours pas d'un accès physique sûr et fiable à la scolarité. Ce phénomène aide à perpétuer le système éducatif parallèle mis en place dans de nombreuses zones serbes du Kosovo, et décourage encore davantage l'intégration. Dans certains cas, les familles déplacées ne souhaitent pas regagner leur lieu d'origine s'il n'existe pas d'école dans leur communauté. Le programme d'assistance juridique facilitera également l'obtention de papiers et l'inscription des enfants. L'UNHCR suit attentivement la situation et préconise que : a) les enfants appartenant à des minorités et les enfants rapatriés aient accès aux écoles les plus proches ; b) les problèmes relatifs au transport ou à l'approvisionnement soient résolus pour permettre une participation accrue des minorités ; ou que c) des établissements d'enseignement primaires soient créés dans les zones de retour si ces services existaient avant le conflit. Les enfants et les adolescents appartenant à des minorités souffrent aussi d'un isolement plus général à cause des contraintes de langue, des entraves à leur liberté de circulation et des préoccupations sécuritaires. Les partenaires d'exécution de l'UNHCR vont s'efforcer d'assurer la prise en compte des enfants dans les initiatives de développement communautaire afin de rétablir un cadre de vie relativement normal et d'améliorer les rapports entre les différents groupes ethniques.

Assistance

Serbie-et-Monténégro

L'UNHCR encouragera et organisera des mouvements de rapatriement librement consenti pour les réfugiés et leurs biens en direction de la Croatie et de la BiH, et offrira une assistance juridique sur les questions de logement et de propriété immobilière.

En ce qui concerne les réfugiés qui ne peuvent ou ne veulent pas rentrer, l'UNHCR entend toujours fermer les 112 centres collectifs qui subsistent et intégrer les réfugiés sur place en leur offrant des solutions de

substitution, soit sous la forme d'indemnités en espèces associées à une aide en nature, soit en fournissant des matériaux pour la construction d'un nouveau logement. Les programmes, notamment de formation professionnelle et d'apprentissage, recevront une attention particulière, tout comme les programmes de formation des enseignants ainsi que celles visant au renforcement des institutions.

En ce qui concerne les PDI originaires du Kosovo, l'UNHCR continuera d'apporter une aide humanitaire essentielle aux personnes les plus démunies. L'Organisation encouragera leur prise en compte dans les programmes d'autosuffisance. Elle épaulera également le Gouvernement dans ses efforts pour venir en aide aux plus indigents des individus, notamment aux déplacés roms, conformément à la « Stratégie d'intégration et de démarginalisation des Roms » et aux Plans d'action nationaux en faveur des Roms. En outre, l'UNHCR facilitera les retours au Kosovo à la condition qu'ils soient volontaires, par le biais de visites de repérage et des visites d'information, en assurant le transport des biens des ménages et en prodiguant d'autres formes d'aide. L'UNHCR estime qu'au minimum, 50 000 réfugiés et PDI auront besoin d'une aide humanitaire essentielle en 2006.

Les activités entreprises dans le secteur des services communautaires seront axées sur les réfugiés et les déplacés les plus démunis – enfants, femmes, personnes âgées et Roms ; elles comprendront des programmes d'enseignement/de formation professionnelle et des activités de formation des enseignants pour les Roms déplacés à l'intérieur du territoire, ainsi que des solutions pour les personnes âgées et handicapées, particulièrement celles qui doivent être accueillies dans des institutions spécialisées. L'UNHCR aidera également le Groupe thématique de l'ONUSIDA sur le VIH/SIDA et la Commission républicaine contre le SIDA à élaborer des stratégies et des plans de lutte et de prévention. L'Organisation épaulera les institutions nationales dans leurs efforts pour combattre les actes de violence sexuelle et sexiste au sein des populations bénéficiaires. L'UNHCR réagira de façon appropriée aux cas de violences sexuelles et sexistes portés à sa connaissance.

Dans le domaine de l'asile, l'UNHCR dispensera des conseils juridiques pour faciliter la mise en place d'un système d'asile prévoyant les éléments suivants : création d'un organe compétent pour assurer des procédures de la détermination du statut de

réfugié (DSR) équitables et efficaces et notamment une DSR sexospécifique ; système d'orientation à la frontière pour empêcher le refoulement ; normes d'accueil minimales pour les demandeurs d'asile ; mesures d'intégration pour les réfugiés dont le statut est reconnu, et gestion directe de la DSR au titre du mandat de l'UNHCR, en attendant l'établissement du système d'asile.

Kosovo

L'UNHCR fournira à tous les rapatriés rentrés spontanément (qui ne sont pas pris en compte par d'autres programmes) et à des groupes sélectionnés de réfugiés ayant des besoins spécifiques, de PDI et de minorités vulnérables des rations alimentaires de base pour une période de trois mois, des articles domestiques essentiels (couvertures, matelas, réchauds, kits sanitaires, etc.), une petite aide pour réparer les abris et l'accès à des projets d'activités génératrices de revenus.

Comme en 2005, l'UNHCR continuera d'épauler activement la MINUK et les autorités locales dans leurs efforts pour remédier à la situation des Roms déplacés à Mitrovica en dispensant des conseils juridiques pour résoudre les questions de propriété foncière et immobilières, et en mettant à disposition ses compétences en matière de gestion et d'aménagement des camps, d'évaluation des besoins et de distribution ciblée.

Le camp de Plemetina est le dernier centre collectif directement géré par l'UNHCR au Kosovo. Bien que des solutions durables aient été trouvées pour ses résidents, elles n'ont pu être mises en œuvre, faute de ressources. Tant que ces solutions ne deviendront pas une réalité – et en attendant un transfert éventuel aux autorités locales – l'UNHCR devra maintenir son aide et son soutien dans ce camp.

Le programme de visites de repérage et de visites d'information destiné aux PDI a été intensifié en 2005 et sera toujours coordonné par l'UNHCR en 2006. L'Organisation continuera de mener des activités de services communautaires aptes à encourager le dialogue et la réconciliation interethnique et à promouvoir l'égalité entre les sexes, en se concentrant sur les initiatives sous-régionales au Kosovo susceptibles de contribuer à l'établissement de conditions de vie adéquates pour les minorités et les réfugiés. Le programme de l'UNHCR, qui en la matière est l'organisme chef de file, est essentiel dans ce processus ; il a été soigneusement

réexaminé et révisé durant le second semestre de 2005, en vue de mieux cerner et de mieux suivre les besoins des personnes qui relèvent de la compétence de l'UNHCR. En outre, l'Organisation poursuivra son programme de suivi des retours forcés.

Effet escompté

Serbie-et-Monténégro

Pour les « réfugiés de l'après-Dayton » (originaires de Croatie et de BiH), l'on espère que la grande majorité trouvera une solution durable par le biais du rapatriement ou de l'intégration sur place d'ici la fin de l'année 2006, conformément aux objectifs ambitieux de l'Initiative « 3x3 ». Cette ambition s'accompagne d'un grand défi, à savoir que parmi les réfugiés résiduels figure une grande proportion de personnes vulnérables, comme des handicapés et des personnes âgées seules qui ne peuvent parvenir à l'autosuffisance et qui devront être prises en charge par des institutions spécialisées. Pour les PDI du Kosovo, le résultat dépendra de l'évolution de la situation dans la province. En matière d'asile, l'effet escompté sera le transfert des procédures de DSR aux pouvoirs publics et la création d'un système d'accueil et d'orientation efficace.

Kosovo

Les tensions et les incertitudes décrites ci-dessus sont telles qu'il est presque impossible de prévoir quand auront lieu les retours au Kosovo, s'ils ont lieu, et quelle sera leur ampleur. L'année 2006 et les années suivantes pourraient voir des retours progressifs ou, alternativement, des départs définitifs de la province. A l'heure actuelle, l'UNHCR doit donc conserver la capacité de réagir avec souplesse à toutes les situations.

Organisation et mise en œuvre

Structure de gestion

Serbie-et-Monténégro

Les opérations en SCG (hors Kosovo) seront gérées à partir de la délégation de l'UNHCR à Belgrade, du bureau extérieur de Kraljevo (responsable de la Serbie centrale et méridionale) et de la sous-délégation

de Podgorica (responsable du Monténégro). En Serbie-et-Monténégro, l'UNHCR disposera d'un effectif de six fonctionnaires internationaux et de 65 collaborateurs nationaux.

Kosovo

Les opérations de l'UNHCR seront toujours dirigées par le Chef de mission et gérées par 81 personnes (17 expatriés et 64 ressortissants). L'UNHCR demeurera présent à Pristina, ainsi qu'à Mitrovica, Peja/Pec, Prizren et Gjilan/Gnjilane.

Coordination

Serbie-et-Monténégro

Les principaux interlocuteurs gouvernementaux de l'UNHCR sont le Commissariat serbe aux réfugiés et le Commissariat monténégrin aux personnes déplacées, ainsi que le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Politique sociale, les ministères de l'Intérieur des deux républiques et le ministère des Droits de l'Homme et des Droits des minorités. L'UNHCR mène son action en étroite coordination avec les autres institutions de l'ONU, en s'acquittant de sa mission dans le cadre du PNUAD et appelle à la prise en compte des réfugiés/PDI dans les projets exécutés par des organisations bilatérales de développement, avec la CEB et la Commission européenne et notamment l'Agence européenne pour la reconstruction. Il coopère avec un certain nombre d'ONG et de réseaux d'assistance juridique implantés sur place pour offrir protection et assistance aux réfugiés et aux PDI.

Kosovo

A mesure que la communauté internationale au Kosovo cesse d'assurer une gestion directe au profit d'un simple rôle de supervision générale, ce sont de plus en plus les autorités locales et nationales chargées du Kosovo qui constituent les interlocuteurs de l'UNHCR. Le ministère des Communautés et des Retours, le ministère de l'Administration territoriale et les structures municipales sont tous des acteurs clés du processus de retour/réintégration et la coordination avec eux s'intensifiera à mesure que progresseront leur engagement et leur participation. Le bureau chargé des communautés, des retours et des minorités au sein de la MINUK devrait rester un interlocuteur privilégié, notamment pour la coordination en matière de retours et de la réponse de la

communauté internationale. En 2005, l'UNHCR a accepté la présidence du Groupe de travail « Dialogue direct » sur les retours, qui rassemble des experts de la MINUK, des IPAA et de l'administration serbe. Le Groupe devrait poursuivre ses activités en 2006. Les objectifs en matière de partenariats et les objectifs du Millénaire pour le développement seront mis en œuvre grâce aux efforts systématiques de l'UNHCR pour faire intervenir d'autres acteurs sur la question des PDI, notamment l'Administration civile des Nations Unies, l'Équipe des Nations Unies dans le pays (UNCT), la Force de paix au Kosovo (KFOR), les donateurs bilatéraux, les ONG et d'autres organisations telles que la Banque mondiale et l'Union européenne.

L'UNHCR continuera de s'impliquer activement dans les travaux de l'UNCT ; l'Organisation est membre des groupes thématiques qui traitent des questions de protection et de droits de l'homme, et des objectifs du Millénaire pour le développement au sein de l'UNCT. Il participe également activement au réseau des Nations Unies sur l'exploitation et l'abus sexuels. L'Organisation participe aux réunions sur la sécurité ; 12 des 14 agences des Nations Unies sont présentes dans son réseau de communications telecom/VHF. En 2005, l'UNHCR a apporté une contribution à l'Évaluation de la pauvreté réalisée par la Banque mondiale et devrait raffermir sa coopération avec les Stratégies de réduction de la pauvreté à mesure que l'on approche d'un règlement au sujet du statut définitif du Kosovo. L'UNHCR poursuivra également sa coopération étroite avec l'OSCE pour renforcer les institutions démocratiques et promouvoir les droits de l'homme, notamment en matière de protection des minorités.

Bureaux
Serbie-et-Monténégro
Belgrade Kraljevo Podgorica
Kosovo
Pristina Gjilan/Gnjilane Mitrovica/a Peja/Pec Prizren

Partenaires
Serbie-et-Monténégro
Organismes gouvernementaux
Commissariat pour les déplacés de la République du Monténégro
Commissariat pour les réfugiés de la République de Serbie
Ministère de l'Intérieur de la République du Monténégro
Ministère de la Protection sociale de la République du Monténégro
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Politique sociale de la République de Serbie
ONG
<i>American Refugee Committee</i>
<i>Amity</i>
Centre de développement communautaire
Centre humanitaire pour l'intégration et la tolérance
Conseil danois pour les réfugiés
Croix-Rouge monténégrine
Forum démocratique de Serbie (FDS Serbie)
<i>HELP</i> Allemagne
<i>International consortium of Solidarity</i>
Intersos
<i>Micro Development Fund</i>
Microfins
Praxis
Réseau de bureaux d'aide juridique humanitaire
UNION
Autres
VNU
Kosovo
ONG
<i>American Refugee Committee</i>
Centre de protection des femmes et des enfants
<i>Civil Rights Project- Kosovo</i>
Commission internationale catholique pour les migrations
Conseil danois pour les réfugiés
<i>Developing Together</i>
<i>Malteser Hilfsdienst</i>
<i>Mercy Corps</i>
<i>Mother Teresa Society</i>
<i>Norwegian Church Aid</i>

Budget (dollars E.-U.)	
Activités et services	Budget-programme annuel
Protection, suivi et coordination	5 963 886
Abris/autres infrastructures	3 179 308
Activités génératrices de revenus	67 371
Appui opérationnel aux partenaires	1 770 796
Assainissement	10 568
Assistance juridique	3 269 103
Besoins domestiques	1 269 390
Education	508 920
Santé	210 556
Services communautaires	2 343 142
Transport/logistique	1 428 931
Vivres	111 914
Total des opérations	20 133 886
Appui au programme	4 785 072
Total	24 918 958